



### Dématérialisez l'inscription de vos entreprises

Pour faire immatriculer leurs sociétés, en changer les noms, les formes juridiques, ou les adresses ou pour déclarer leurs cessations d'activités, les chefs d'entreprise ont le choix désormais de venir au centre de formalités des entreprises à la CCI des Ardennes ou de remplir tous les documents nécessaires sur Internet. Les formalités peuvent en effet s'effectuer en ligne avec CFEnet en se laissant guider sur le site par les questions d'élaboration des étapes des procédures. Le site, qui garantit la traçabilité des dossiers traités, permet à tout moment aux chefs d'entreprise de suivre l'état d'avancement de leurs déclarations, de les suspendre, de les sauvegarder, de les compléter, de les modifier et de les transmettre au CFE. Mais attention, pour l'instant, il faudra toujours adresser au CFE des documents dûment imprimés et signés. Le CFE se charge d'assister les entreprises dans l'élaboration de leurs documents administratifs et de transmettre toutes les pièces nécessaires aux différents organismes concernés : greffe du tribunal de commerce, Urssaf, Insee, services fiscaux, DDTE, etc.  
Contact : [www.cfenet.cci.fr](http://www.cfenet.cci.fr)

### BER et AFR

#### Informez les collectivités locales

Afin de redynamiser l'économie ardennaise, l'amendement Warsmann a déployé une zone d'allègement couvrant 80% du département (362 communes où habitent 257 000 habitants et où siègent 6 855 entreprises). L'amendement accorde aux entreprises des bassins concernés un régime spécial de fortes exonérations fiscales et sociales. Un dispositif sans précédent en Europe dans des bassins d'emplois à redynamiser (BER - de type zone franche) auquel s'ajoutent, sous certaines conditions, les aides à finalité régionale (AFR) de l'Europe. Le 10 juillet, à l'intention de tous les chargés de missions des collectivités locales (communes, communautés de communes et d'agglomération), la CCI des Ardennes a organisé une journée d'information sur le BER et les AFR. Une quarantaine de personnes ont assisté à la réunion d'information, des personnes qui sont très souvent en contacts avec des chefs d'entreprises ou de futurs créateurs ou repreneurs d'entreprises. La CCI des Ardennes se positionne ainsi comme le guichet unique des aides à la redynamisation économique des bassins d'emplois concernés.  
Contact : Hubert Rosoy - Tél : 03 24 56 62 43  
mail : [hrosoy@ardennes.cci.fr](mailto:hrosoy@ardennes.cci.fr)

# Un département nataliste,

L'Insee de Champagne-Ardenne souligne que les Ardennais représentent 21% de la population régionale en 2005 contre 25% en 1962.

Selon l'Insee, la démographie ardennaise est en baisse constante depuis 30 ans (309 306 habitants en 1975 contre 286 761 habitants en 2005).

Il s'agit en moyenne d'une perte de 750 habitants par an. L'excédent démographique naturel stagne dans un département réputé nataliste tandis que le déficit des arrivées sur les départs s'accroît.

Ce déficit migratoire est le plus accentué chez les jeunes de 20 à 29 ans. Le rapport est de l'ordre de 6 partants pour 4 arrivants. De fait, la population des Ardennes devrait fortement vieillir à l'horizon 2030. Compte tenu des évolutions constatées depuis 30 ans, les Ardennes compteront 257 000 habitants dans vingt ans.

L'Insee prévoit qu'après 2012, les jeunes Ardennais de moins de 20 ans seront moins nombreux que les Ardennais de 60 ans et plus.

En 2030, il y aura dans les Ardennes 67 jeunes de moins de 20 ans pour 100 Ardennais de 60 ans ou plus.

Les projections de l'Insee en 2030 aboutissent au rapport de trois personnes sur dix âgées de 60 ans et plus. Cette situation influencera le nombre de chefs d'entreprises, le parc des entreprises et la population. Car les études montrent une forte corrélation entre le nombre d'entreprises (les Ardennes représentent 20% du poids de la Région) et la population du département.

Cette analyse et cette projection sur les vingt prochaines années peuvent-elles subir des inflexions en fonction d'éléments nouveaux qui viendraient favoriser l'attractivité du territoire ardennais ?



## Comment endiguer cette évolution démographique ?

Nul doute qu'une politique d'accueil économique contribuerait à renverser la tendance actuelle. Les acteurs économiques se sont déjà mis au travail. Le département des Ardennes bénéficie en effet de dispositifs et de moyens sans égal qui, mis en œuvre dans une réelle dynamique partenariale doivent nous garantir des résultats durables : dispositif « Zone franche », contrat de développement économique 2007-2013 entre l'Etat et le département, mission Arcelor, et après l'A34 (gratuite), l'arrivée du TGV parachève le désenclavement du département. Il s'agit maintenant de travailler en bonne intelligence.

# mais...

## TGV, un atout, certes, mais pas suffisant !

Une prospective de l'Université de Reims Champagne-Ardenne révèle que les partenaires économiques locaux doivent valoriser le TGV pour qu'il développe l'attractivité du territoire ardennais.

Voici quelques extraits significatifs du rapport d'analyse établi récemment par trois enseignants chercheurs du Laboratoire d'Economie Organisations Marchandes et Institutions (O.M.I), de l'Université de Reims Champagne-Ardenne sur les impacts de la Ligne à Grande Vitesse Est-européenne en Région Champagne-Ardenne.

### 1 - Migration et immobilier résidentiel

- L'arrivée du TGV n'est globalement pas associée à un dynamisme en termes d'attractions des populations (excepté pour des petites aires urbaines comme Rethel). Mais pour les grandes aires urbaines l'arrivée du TGV est parfois concomitante d'un ralentissement de la diminution de la population due au solde migratoire.
- Les villes TGV étudiées ne sont pas devenues des lieux de villégiatures de parisiens ou d'habitants d'autres agglomérations.
- Les marchés immobiliers et fonciers résidentiels semblent dynamisés, et les villes TGV sont caractérisées par une croissance plus forte du parc de logements.
- Les villes TGV sont caractérisées par une élévation des prix immobiliers mais qui résulte pour l'essentiel d'anticipations locales.

### 2 - Immobilier d'entreprise

- Pour bénéficier d'un effet vitrine près de la gare, il est important que les projets immobiliers soient disponibles au moment de l'arrivée du TGV.
- La localisation à proximité de la gare et l'accessibilité, quel que soit le mode de transport des projets immobiliers d'entreprises destinés à l'accueil d'activités tertiaires est primordiale.
- L'amorçage des projets par des entreprises locales est positif, car il permet de rassurer les investisseurs extérieurs.
- La commercialisation des programmes immobiliers et fonciers reste fortement influencée par la conjoncture économique.
- Les prix de l'immobilier d'entreprise ne sont pas nécessairement plus élevés dans les grandes villes desservies. Toutefois, pour les villes desservies similaires à Charleville-Mézières, les prix des bureaux sont plus élevés.

### 3 - Développement économique local

- D'une façon générale, les unités urbaines desservies par le TGV figurent parmi les plus fortes croissances de l'emploi.

- Le TGV ne suffit pas pour attirer des entreprises, mais lorsqu'il joue un rôle, celui-ci est secondaire. Son arrivée peut se traduire par des relocalisations d'entreprises locales au sein de l'agglomération. S'il peut favoriser le maintien d'entreprises existantes, le TGV n'empêche pas toujours les délocalisations.
- Le dynamisme tertiaire des villes TGV n'est avéré que pour des unités urbaines similaires à Charleville-Mézières et à Sedan.
- L'emploi industriel semble se porter relativement mieux dans les unités urbaines desservies par le TGV.
- Les services aux entreprises sont parfois plus dynamiques dans les villes desservies comparables à Charleville-Mézières. Toutefois, cette croissance ne suffit pas toujours pour rattraper leur retard.
- Dans le secteur "Conseil et assistance", le dynamisme en matière de croissance de l'emploi des unités urbaines desservies est loin d'être systématique.

### 4 - Economie du tourisme

- Le TGV permet de valoriser essentiellement les sites qui sont déjà connus. Pour des régions comme la Champagne-Ardenne (pas de façade maritime, pas de montagne) l'impact éventuel du TGV est limité au tourisme urbain, ou vert, ou sportif de court séjour, destiné plutôt à des couples ou à des personnes voyageant seules, et disposant de revenus moyens à supérieurs.
- Le TGV favorise le développement du tourisme d'affaires dans la mesure où il constitue un atout supplémentaire pour la destination, mais il n'est qu'un atout supplémentaire.
- La croissance de l'emploi semble plus forte dans l'hôtellerie et la restauration lorsqu'un patrimoine touristique existe.

### 5 - Effets sur le commerce

- Le TGV ne crée pas de déplacements pour motif d'achat, mais il peut générer un accroissement de la demande de produits régionaux vendus dans certains commerces localisés près des gares.
- Le TGV peut favoriser une évasion commerciale notamment pour les produits de luxe (cas de la ville du Creusot par exemple).
- Le secteur "commerce de détail" n'est pas suffisamment dynamique pour que le TGV puisse avoir un impact sur lui.



© : Bruno Gouhoury

## Le salut des Ardennes ne viendra pas du seul TGV

Le TGV est, certes, un atout mais insuffisant à lui seul pour avoir des conséquences directes sur le développement économique local. Il doit être valorisé dans le cadre d'une politique de développement et d'attractivité économique globale, réunissant l'ensemble des structures publiques locales. Ce partenariat rapproché est incontestablement le seul élément de survie du département maîtrisable.

Alors, de concert et à l'unisson, au travail !

**Humeur :** Insuffisance des liaisons et inadaptation des horaires sont les deux principaux griefs du TGV dans sa configuration actuelle.

Impossible par exemple pour un Parisien de venir dans les Ardennes pour une réunion de travail en matinée. Difficile également de réserver une place aux départs ardennais.

**Souhaitons que le TGV Est trouve rapidement la bonne voie.**